

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS AU 01 JANVIER 2020



HONORAIRES TTC* NON CUMULATIFS A LA CHARGE DU VENDEUR

PRIX DE VENTE	HONORAIRES % TTC
< 79 999 €	6 000 € FORFAITAIRE
De 80 000 à 99 999 €	8 %
De 100 000 à 129 999 €	7 %
De 130 000 à 199 999 €	6.5 %
De 200 000 à 299 999€	5.50 %
Au-delà de 300 000 €	5 %

Location professionnelles

-Loyer inférieur à 6000 € HT annuel : 15% HT du loyer annuel HT et HC soit 18% TTC du loyer annuel HT HC

-Au delà : 10% HT du loyer HT et HC soit 12% TTC du loyer annuel HT HC

-Les honoraires sont à la charge du locataire

Stéphane Plaza Immobilier Dole – SARL N2JV Immobilier SARL au capital social de 10000 euros dont le siège social est à DOLE - 62 rue des Arènes - RCS LONS LE SAUNIER 831 135 298 - Carte professionnelle CPI 3901 2017 000 021 158 délivrée par la CCI du Jura le 08/09/2017. Garantie financière de 110 000 € par la Compagnie Européenne de garantie et cautions sise 16 rue Hoche tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cédex sous le numéro 28765. Un compte bancaire régi par les articles 55 à 58 du décret n°72-678 du 20 Juillet 1972 et exclusivement affecté aux versements visés à l'article 5 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970. Ce compte est ouvert sous le numéro 30087 33145 00020756303 au CIC, 51 rue de Besançon, 39100 DOLE.

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

BAREME D'HONORAIRES LOCATAIRE AU 14 OCTOBRE 2017

LOCATION HABITATION, MIXTE ET MEUBLEE (1)

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, constitution du dossier de locataire et de rédaction de bail	
de 1 à 40 m ²	8 €/m ² TTC
de 41 à 60 m ²	6.40 €/m ² TTC
61 m ² et plus	5.90 €/m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	0 €/m ² TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	0 €
Honoraires de visite, de constitution du dossier, du locataire et de rédaction du bail	
d 1 m ² à 40 m ²	8€/m ² TTC
de 41 m ² à 60 m ²	6.40 €/m ² TTC
de 61 m ² et plus	5.90 €/m ² TTC

(1) les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Stéphane Plaza Immobilier Dole – SARL N2JV Immobilier SARL au capital social de 10000 euros dont le siège social est à DOLE - 62 rue des Arènes- RCS LONS LE SAUNIER 831 135 298 - Carte professionnelle CPI3901 2017 000 021 158 délivrée par la CCI du Jura le 08/09/2017. Garantie financière de 110 000 € par la Compagnie Européenne de garantie et cautions sise 16 rue Hochetour Kupka B TSA3999992919 LA DEFENSE Cédex sous le numéro 28765. Un compte bancaire régi par les articles 55 à 58 du décret n°72-678 du 20 Juillet 1972 et exclusivement affecté aux versements visés à l'article 5 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970. Ce compte est ouvert sous le numéro 30087 33145 00020756303 au CIC, 51 rue de Besançon, 39100 DOLE.

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.